

## SPÉCIALE ÉLECTIONS CDO 74

### ELECTIONS ORDINALES 2017

#### ELECTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL- CDO74

Un peu plus de 10 ans après son installation, la représentation de la profession au sein des instances ordinales va connaître une année de bouleversement : en effet les opérations électorales de 2017 s'inscrivent dans un nouveau cadre juridique profondément réformé. La principale réforme réside dans le fait que le législateur a souhaité introduire le mécanisme de la parité dans la représentation au sein des conseils de l'ordre. Ces présentes élections sont organisées selon les modalités prévues par le règlement électoral de l'ordre disponible sur le site internet [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr).

Dans le cadre de l'élection du 31 mai 2017 vous êtes appelés à élire les représentants de votre profession au sein du CDO 74.

#### Nombre de sièges à pourvoir :

##### Pour le collège des libéraux :

2 binômes de membres libéraux titulaires et  
2 binômes de membres libéraux suppléants.

##### Pour le collège salarié :

1 binômes de membres salariés titulaires et  
1 binômes de membres salariés suppléants.

#### Modalités de vote :

Vous ne pourrez voter à cette élection que par correspondance. À cette fin vous recevrez en temps voulu le matériel de vote (enveloppe de vote, enveloppe d'adressage, bulletin, éventuelles professions de foi et note d'explications du vote).

## Qualité d'électeur :

Seuls sont électeurs les Masseurs kinésithérapeutes inscrits au tableau de l'ordre. La liste des électeurs est affichée au siège du CDO 74.

## Les conditions d'éligibilité :

Chaque membre du binôme de candidats à l'élection du conseil départemental :

- doit être inscrit au tableau du conseil de Haute Savoie.
- doit être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans ( soit depuis au moins le 31 mai 2014)
- doit être à jour de sa cotisation ordinale
- ne doit pas être âgé de plus de 71 ans révolus à la date de clôture de réception des déclarations de candidatures
- ne doit pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale prononcée soit par une section des assurances sociales, soit par une chambre disciplinaire
- doit être de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

## Déclaration de candidature :

Les candidats doivent se présenter en **binômes (un homme et une femme)** en vue de l'élection. Ils souscrivent une déclaration conjointe de candidature, au besoin au moyen du formulaire type téléchargeable et mis à la disposition des candidats sur le site internet du conseil départemental de l'Ordre des MK de Haute-Savoie : <http://hautesavoie.ordremk.fr>

## Rappel des dates clés :

Date ultime de réception des candidatures : **28 avril 2017.**

Date du terme de l'élection : **31 mai 2017**

---

---

## L'ACTIVITÉ DU CDOMK 74 EN 2016

Le **CDOMK74** propose pour la première année un état de l'activité qui l'a animé en 2016.

Avant toute chose, votre CDOMK est disponible et attentif à votre écoute et assure la gestion et le suivi du tableau des MK inscrits à l'ordre, au niveau départemental.

Le graphique ci-joint montre la diversité de ces activités et la participation de vos élus à chacune d'elles, sachant que sur les **15 conseillers** élus, **7 membres** constituent le bureau.

L'ensemble des élus participe aux **4 séances plénières** et les membres du bureau se réunissent de plus à raison de **8 réunions de bureaux** dans l'année.

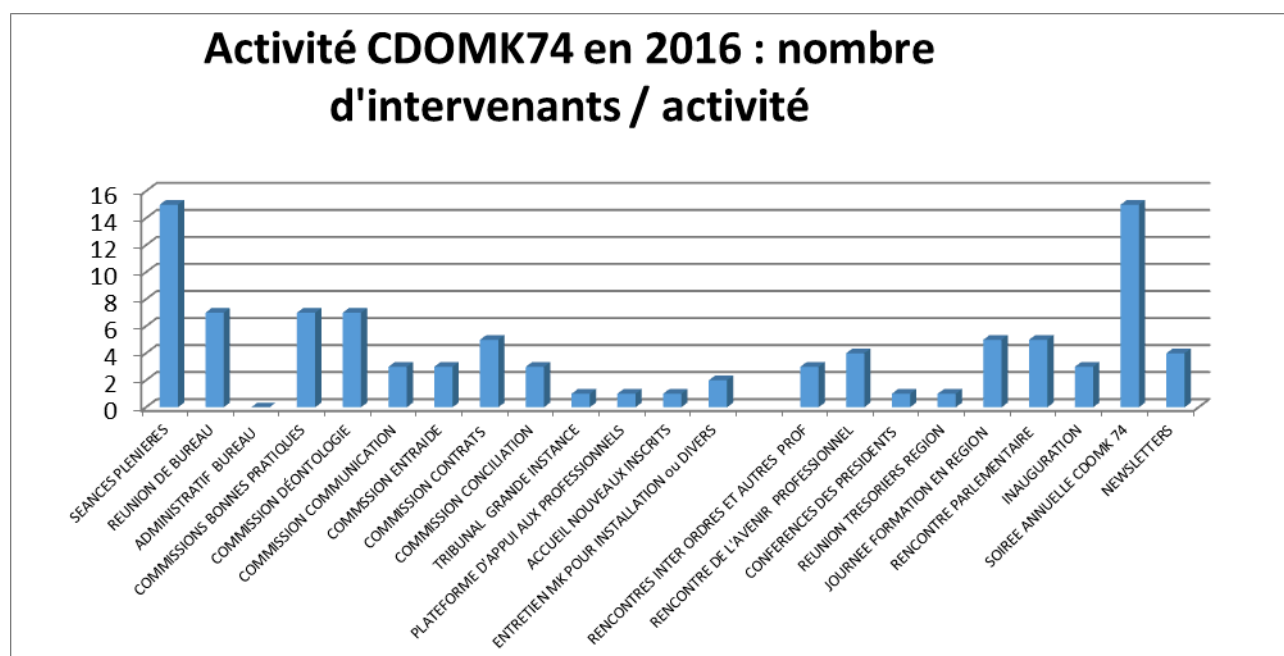
Chaque conseiller élu participe également à une ou plusieurs commissions, dont les rencontres varient en fonction des besoins et de la demande.

### Le CDOMK74 comprend :

- Une commission contrat,
- Une commission entraide,
- Une commission bonnes pratiques (déontologie, exercice illégal et communication),
- Une commission conciliation (TRCA = tentative de réconciliation à l'amiable et conciliation lorsqu'une plainte est déposée par un patient, un professionnel, autre) : 4 réunions en moyenne par commission et par an.

### C'est ainsi que votre CDOMK74 a traité en 2016 :

- **594 contrats** (assistant, collaborateur, salarié, SELARL, etc)
- **163 dossiers** relevant de la *commission des bonnes pratiques*, ont été suivis par courriels (mode de communication le plus utilisé, sans compter les courriers postaux et échanges téléphoniques). Parmi ces 163 dossiers, 44 concernaient les règles déontologiques pour la publicité.
- **36 accueils** de *nouveaux professionnels* sur le département ont été réalisés pour mieux communiquer avec nos confrères et consœurs.
- **2057 heures** ont été occupées à gérer *diverses tâches administratives* dont **1190 heures** par les membres du bureau.



2017 s'annonce déjà comme une année très active avec :

- le renouvellement par moitié de votre conseil via l'élection de vos nouveaux élus, qui se tiendra le 31 mai,
- le suivi des dossiers en cours et à venir tant sur le plan départemental par les diverses commissions que national (l'accès partiel , la réforme des études et le niveau master 2, les APAS, etc. ) ,
- l'organisation d'une soirée à Megève en octobre prochain.

L'objectif principal reste la valorisation de la profession MK, avec la garantie de la qualité des soins et de la sécurité aux patients.